Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 6

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communications officielles

Le Conseil fédéral décide d'augmenter l'aide au Tiers-Monde

Dans ses rapports publiés en janvier dernier, concernant les grandes lignes de la politique gouvernementale et le plan financier de la Confédération pour les années 1981 à 1983*, le Conseil fédéral avait annoncé son intention de porter l'aide publique au développement de notre pays à **0,31%** du produit national brut en 1982 et 1983 (estimation pour 1979: 0,21%). Cette décision a été prise en raison des conséquences toujours plus graves qu'avait – en termes de politique étrangère et de politique économique extérieure – l'insuffisance de notre aide publique (APD) par rapport à celle des autres pays industrialisés. Dans toutes les négociations internationales auxquelles participent les pays en développement nous sommes de plus en plus isolés. Nous donnons peu à peu l'image d'un pays qui refuse de coopérer et qui ferme les yeux sur la situation souvent dramatique des pays du Tiers-Monde et de leurs populations. Tout aussi grave pour nous est la déception, voire l'irritation de nos partenaires «industrialisés» qui considèrent que l'APD est l'une des tâches essentielles de la communauté internationale. Ils admettent difficilement qu'un pays riche se soustraie à un effort commun, essentiel pour l'avenir du monde occidental et de son système économique libéral. Des pressions toujours plus fortes s'exercent sur nous.

Solidarité

Fondamentalement l'aide publique au développement est la manifestation de la **solidarité** de notre pays envers les plus défavorisés, solidarité dont le peuple suisse a toujours su faire preuve. Les réactions de l'opinion publique ces derniers mois, notamment après une coupure de 35 millions opérée dans le budget 1980 pour la coopération au développement, par rapport au plan financier, montrent qu'on est prêt, dans de très larges milieux, à accepter que l'Etat s'engage davantage.

Notre intérêt bien compris exige lui aussi un effort supplémentaire: la survie d'une économie occidentale ouverte et libérale, et donc la survie de notre pays, dépendent très largement des solutions que l'on pourra apporter aux problèmes du sous-développement. Or, de nombreux pays en développement pourraient très rapidement être contraints de suspendre l'essentiel de leurs importations si une solution n'est pas trouvée à leurs problèmes de balance des paiements. C'est à terme, l'avenir de notre industrie d'exportation qui est en jeu. Celle-ci bénéficie d'ailleurs aujourd'hui déjà directement d'importantes commandes en relation avec l'exécution de projets d'aide financière, notamment d'organisations internationales.

En bref, que l'on aborde le problème sous l'angle de notre devoir moral de pays riche, des impératifs de notre politique étrangère ou des objectifs de notre politique économique extérieure, la même conclusion s'impose: nous devons accroître notre aide publique au développement et nous y avons intérêt.

Pour trois ans

C'est en s'inspirant des considérations qui précèdent, que le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir un crédit de programme **d'une durée de trois ans** pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Ce crédit – cadre d'un montant de **1650 millions de francs,** devrait permettre à la Suisse de prendre les engagements nécessaires à la poursuite des activités de coopération technique ainsi que d'aide financière bilatérale et multilatérale au moins jusqu'au 31 décembre 1983. Il remplacera le crédit de programme de 735 millions de francs ouvert le 12 juin 1978 pour une période de deux ans et demi et qui sera totalement engagé au 31 décembre 1980.

La Coopération technique et l'Aide financière bilatérales et multilatérales, qui font l'objet du présent crédit de programme, constituent, quantitativement, le volet le plus important de notre APD (les autres formes de l'Aide publique au développement étant pour l'essentiel: l'Aide humanitaire et alimentaire; les mesures économiques et commerciales). Les versements d'aide financière doivent passer de 106 millions de francs en 1979 à 223 millions de francs en 1983, ceux de coopération technique de 142 millions à 183 millions. C'est donc sur ces deux formes de coopération que porte l'essentiel de l'augmentation de l'aide publique.

Et c'est sur cet accroissement de notre effort en faveur du Tiers-Monde que les Chambres fédérales devront se prononcer au cours de leurs sessions d'automne et d'hiver prochains.

Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

** Ces deux documents peuvent être obtenus gratuitement en français, allemand ou italien sur demande à EDMZ, CH-3000 Berne. Outre les deux rapports, il existe une édition illustrée des* **Grandes Lignes,** *également gratuite.*

Droits de l'homme et coopération au développement*

Le non-respect flagrant des droits de l'homme peut mettre en question la poursuite d'un programme de coopération au développement. Mais la situation doit être examinée cas par cas et appelle une approche nuancée. De très larges couches de la population vivent souvent dans ces pays dans des conditions très difficiles et souffrent de ces violations. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il convient alors de ne pas abandonner notre effort de coopération en faveur des plus pauvres.

Lorsque des vies sont menacées par la détérioration de la situation économique, par une diminution de la production alimentaire, par la fermeture des hôpitaux et des dispensaires, par l'impossibilité pour un pays de continuer à importer des biens essentiels et qu'une part importante de la population n'a plus d'emploi, les projets d'assistance technique et d'aide financière qui s'adressent directement aux populations les plus défavorisées peuvent devenir un moyen, si ce n'est de faire respecter tous les droits de la personne humaine, au moins d'assurer la survie de gens qui ne sont pas responsables du comportement de leurs autorités mais en sont les victimes.

Dans le cadre de notre coopération bilatérale, nous examinons donc, de cas en cas, non seulement la politique du pays en matière de droits de l'homme mais aussi les possibilités concrètes qui existent d'en atténuer les conséquences par des interventions ponctuelles. Nous faisons le même effort au sein des organisations internationales dont nous sommes membre. Nous intervenons chaque fois que cela peut être utile en faveur du respect des droits de l'homme. Nous admettons en même temps que certaines formes d'aide peuvent continuer d'être apportées à la population lorsqu'elles contribuent à atténuer les conséquences du non-respect des droits de l'homme et non à renforcer cette politique.

**Extrait d'un Message du Conseil fédéral prévu pour juin 1980 concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement*

Commentaires sur la nouvelle série de billets de banque

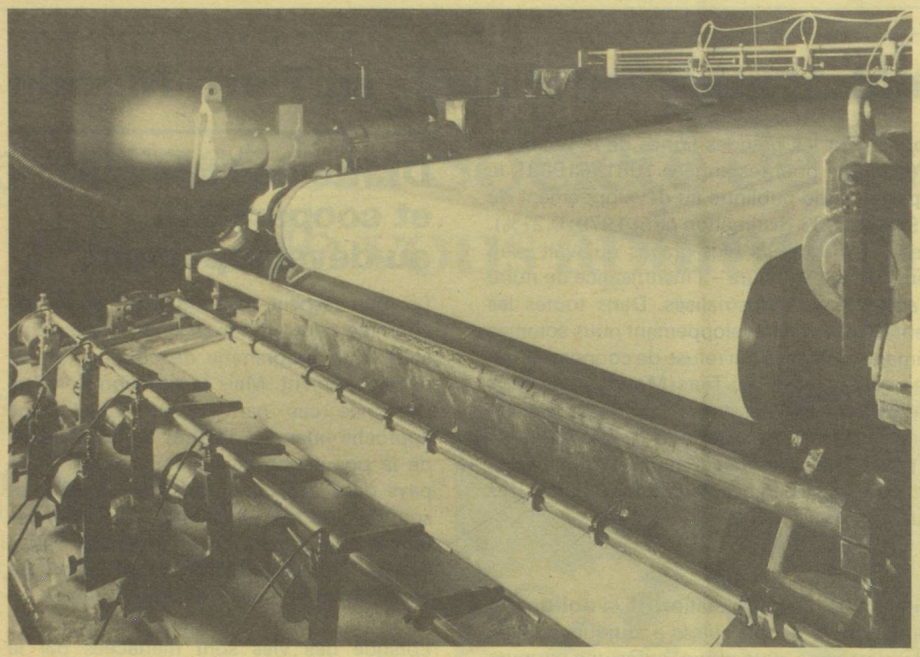

En émettant le nouveau billet de 10 francs, qui est consacré au mathématicien et physicien Leonhard Euler (1707–1783), la Banque nationale suisse a achevé la mise en circulation de la nouvelle série de billets. L'émission des nouveaux billets a eu lieu dans l'ordre suivant:

octobre 1976 émission du billet de fr. 100.– type Borromini
avril 1977 émission du billet de fr. 500.– type Haller
avril 1978 émission du billet de fr. 1000.– type Forel
octobre 1978 émission du billet de fr. 50.– type Gessner
avril 1979 émission du billet de fr. 20.– type de Saussure
novembre 1979 émission du billet de fr. 10.– type Euler

Dans l'ensemble, on peut affirmer que le public a fait bon accueil à la nouvelle série de billets. Leur format réduit et leur dessin sont appréciés. Sur le plan de la sécurité, ils ont donné jusqu'ici de bons résultats. Leur présentation générale permet en outre de les distinguer facilement des billets d'autres pays.

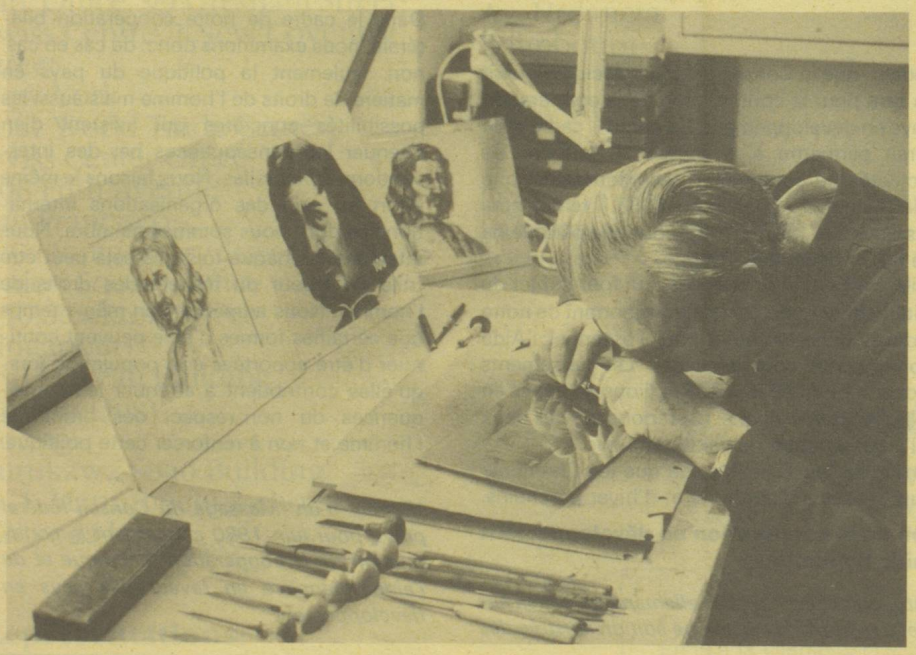

Les billets de banque peuvent être considérés comme une sorte de carte de visite d'un pays. Vue sous cet angle, la nouvelle série est assurément une digne représentante de la Suisse. Pour que les billets en circulation se maintiennent dans un état de propreté satisfaisant, la Banque nationale doit pouvoir compter sur le soutien du public. La propreté des billets dépend en effet du soin avec lequel chacun d'entre nous traite ses billets. Lorsque des billets sont maltraités, pliés en quatre ou en huit, mis n'importe comment dans une poche ou dans un portefeuille ou un porte-monnaie trop petits, ils s'abîment rapidement – comme le prouve maint exemple étranger. L'institut d'émission, qui doit remplacer chaque année environ 30% des coupures en circulation, attache donc une importance particulière au soin avec lequel chacun traite ses billets.

Depuis le 1er janvier 1980, les nouveaux billets sont intégralement de fabrication helvétique. Auparavant, le papier était encore acheté en Angleterre. Les installations techniques nécessaires à la production de ce papier de haute qualité muni d'un filigrane coloré ont été réalisées en collaboration par la Banque nationale et la Maison SIHL, Papeteries zurichoises sur la Sihl.

Aussi bien la fabrication du papier que l'impression des billets exigent des mesures de sécurité très strictes. Les travaux d'impression sont assurés depuis assez longtemps déjà par Orell Füssli Arts Graphiques SA à Zurich. Cette entreprise a dû également s'équiper de machines spéciales pour l'impression, le découpage et le contrôle des billets de banque.

A la caisse principale de la Banque nationale, les nouveaux billets sont contrôlés, comptés, emballés et stockés. Ils sont distribués sur demande aux différents comptoirs de la Banque, auxquels s'adressent les banques, les PTT, les CFF et d'autres titulaires de comptes auprès de l'institut d'émission, qui sont débités du montant des billets qu'ils retirent, ou crédités de la somme des billets qu'ils déposent. Les billets rentrant à la Banque nationale sont contrôlés par les services de caisse des comptoirs. Les billets encore propres sont remis en circulation, alors que les coupures détériorées sont invalidées et brûlées.

Le remplacement des billets de l'ancienne série par ceux de la nouvelle est déjà réalisé à raison de plus de 90% pour les coupures de 500 et de 100 francs, et de plus de 80% pour les billets de 1000 et de 50 francs; pour

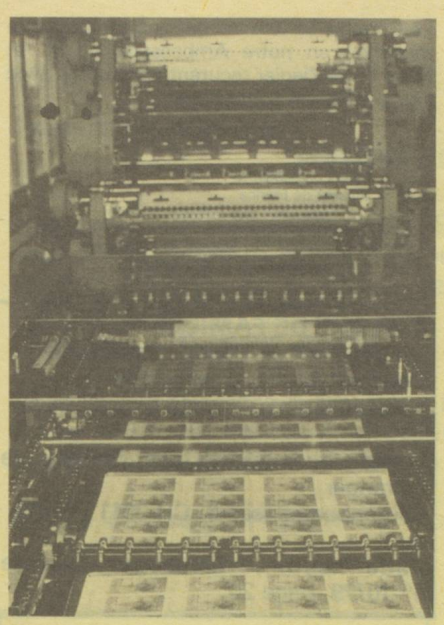

ceux de 20 et de 10 francs, on atteindra probablement un taux de 70% à 80% vers le milieu de l'année 1980. Les anciens billets pourront donc être rappelés dans le courant de cette année.

Les conditions du rappel, fixées à l'article 24 de la loi sur la BNS, ont déjà été indiquées ici dans le dernier article de la Banque nationale. On peut ajouter que la contrevaleur des billets rappelés qui ne sont pas échangés dans le délai prescrit (20 ans) est versée au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles. Le fait que d'anciens billets ne rentrent pas ne profite donc nullement à la Banque nationale.

Dr Johann Ammann
Directeur
de la Banque Nationale Suisse

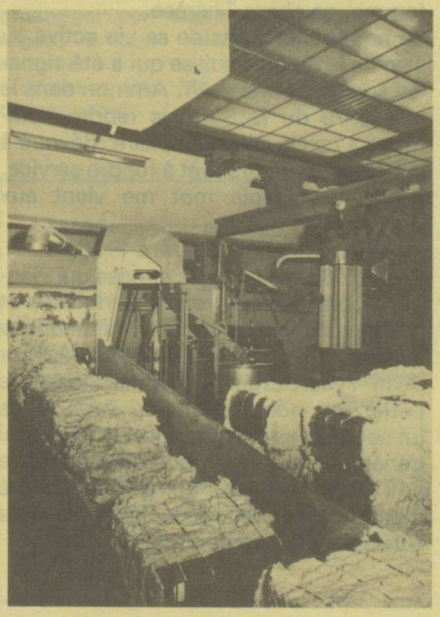

Egypte

Aux termes de l'arrangement conclu le 21 janvier 1980 avec les autorités égyptiennes, les avoirs bloqués sur des comptes bancaires non transférables appartenant à des ressortissants suisses non-résidents en en RAE, et à des personnes morales ayant leur siège en Suisse et qui sont contrôlées par des intérêts suisses, **ont pu être libérés.** Le Service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères à Berne a été chargé de l'exécution de cet arrangement.

Nouvelle chance pour les enfants de femmes suisses

Au début de cette année, il a ici été question de la nouvelle possibilité accordée aux enfants nés de mères suisses, dont les parents étaient domiciliés en Suisse au moment de la naissance, d'acquérir la nationalité suisse.

Le délai pour déposer une demande auprès des autorités compétentes du canton d'origine de la mère court du 1er mai 1980 au 30 avril 1981. Les représentations suisses à l'étranger ou le Département fédéral de justice et police, CH–3003 Berne, sont à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

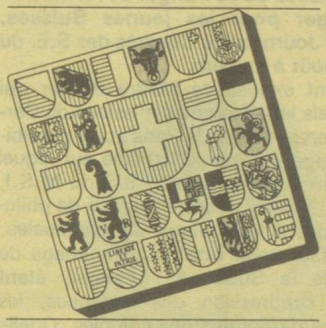

Le Don de la Fête nationale 1980

Le produit de sa collecte est destiné cette année par moitiés à l'Association suisse de tourisme pédestre et à l'Aide aux mères.

Nous sommes certains que le double but de notre collecte bénéficiera d'un soutien résolu.

Immatriculation aux universités suisses des Suisses détenteurs d'un certificat de maturité étranger

Remarque préliminaire

La reconnaissance par la Commission fédérale de maturité des certificats étrangers obtenus par des Suisses en vue de l'accès aux études de médecine et aux Ecoles polytechniques fédérales est fixée par le règlement du Conseil fédéral du 17 décembre 1972. Les modalités suivantes concernent l'immatriculation aux universités cantonales.

1. L'immatriculation aux universités suisses intervient sur la base du certificat de maturité. Un candidat suisse, détenteur d'un certificat étranger, est soumis aux mêmes conditions qu'un candidat étranger, détenteur d'un tel certificat.

2. Cette égalité de traitement est limitée par le fait que le candidat suisse doit établir qu'il est un «authentique» Suisse de l'étranger, c'est-à-dire qu'il a – ou que ses parents ont – un domicile fixe à l'étranger. Ainsi, un candidat suisse, domicilié à Bâle, ne peut être immatriculé sur la base d'un «Abitur» obtenu dans la République fédérale d'Allemagne et y permettant l'immatriculation.

3. Les universités suisses ne reconnaissent pas tous les certificats de maturité étrangers, qui donnent droit au libre accès à la formation universitaire dans le pays d'origine. Cela vaut notamment pour les diplômes délivrés par des gymnases spécialisés, tels que les gymnases économiques, les gymnases techniques, etc. Aussi recommande-t-on vivement aux Suisses de l'étranger de **se renseigner à temps auprès de l'université suisse choisie** sur la possibilité d'être immatriculé, sans examen d'entrée, en vertu du certificat de maturité obtenu.

4. Un Suisse, qui obtient en Suisse un certificat de maturité étranger (cela est possible dans quelques écoles privées), **ne peut pas** s'immatriculer à une université suisse sur la base d'un tel certificat.

Office central universitaire suisse

22e Congrès de l'Union des Suisses de France Paris 10 mai 1980

Alternativement le Congrès de U.S.F. se tient à Paris ou en Province, l'un étant un congrès de travail, l'autre une réunion où l'utile est joint à l'agréable.
Cette année, la F.S.S.P. recevait le Congrès en la Porte de la Suisse, sous la présidence de M. R. de Planta, de l'U.S.F.

Après les traditionnelles paroles de bienvenue du président adressées à notre ambassadeur M. F. de Ziegler, à M. le Ministre M. Jaccard, à MM. Jean Heer, vice-président de la Commission des S.E., Marcel Ney, directeur du S.S.E., de Berne, ainsi qu'à tous les consuls suisses de France et présidents de sociétés, notre ambassadeur fit une brève allocution dans laquelle il rappela que son principal souci était celui de la relève et de la continuité.

Les premiers sujets de l'ordre du jour — vérification du quorum, procès verbal de la séance du 28 avril 1979 à Besançon, rapport du Bureau, du trésorier, du budget des commissaires aux comptes furent rapidement expédiés. Suivit celui sur les travaux de la Commission des S.E. par M. Waser, de Nancy.

Le rapport de M. Jacot, de Lyon, sur le F.S. fut particulièrement remarqué. Membre de la Commission de ce F.S., M. Jacot devait vivement regretter qu'aucun membre des S.E. ne fasse partie de son bureau. Une motion fut votée afin que ce vœu se réalise, M. M. Jaccard étant chargé d'en référer à la prochaine séance du F.S., à Berne, le 6 juin. Il fut malheureusement constaté que le nombre des adhérents a sensiblement diminué étant donné le vieillissement de notre colonie, à l'étranger, mais également rappelé que le F.S. est un placement sûr étant donné la stabilité de notre monnaie et le taux d'intérêt de 3,5 %, exonéré d'impôt anticipé, ce qui revient à un intérêt de 5 %.

Après une spirituelle intervention de M. J. Heer qui, malheureusement, faute de temps, ne put reprendre la parole à la fin du Congrès, on aborda **le problème de l'AVS/AI.** Sujet délicat et posant de nombreux problèmes. Il fut rappelé que les S.E., minoritaires, touchaient davantage de rentes au prorata de leurs cotisations que les Suisses de l'intérieur. Il fut également précisé que les S.F. ont la possibilité d'ouvrir un compte spécial en Suisse, après accord avec la Banque de France et d'y faire verser leur retraite, à condition de la déclarer au fisc français. M. Ney rappela que **l'assurance maladie** pour les Suisses rentrant au Pays était possible, jusqu'à l'âge de 70 ans et que le S.E. essayait actuellement de supprimer cette ultime limite d'âge, auprès des caisses de maladie qui, étant donné notre système, ne sont pas étatiques mais privées.

Quant au Droit de Cité suisse, M. le Ministre Jaccard rappela combien ce sujet, spécifiquement juridique, est difficile, et nécessitera encore de longues discussions avant d'être définitivement appliqué (Voir toutefois page 12 de ce numéro, le nouveau délai imparti pour redevenir suisse. Réd.) de même que pour le droit de famille, le développement du droit international privé, problèmes à long terme dont les solutions prendront beaucoup de temps.
En ce qui concerne le problème de **l'information**, M. M. Jaccard nous annonca que, vu le déficit grandissant du budget de la Confédération, il serait vraisemblablement décidé que le budget alloué à l'information destinée aux S.E. serait diminué de 10 %. (Au moment où un vaste mouvement en faveur de la culture se dessine en Suisse, il paraît inadmissible que l'aide à l'information, destinée au S.E. soit ainsi diminuée. Si Pro Helvetia voit son budget augmenté, il nous semble difficile d'accepter cette diminution, l'information étant étroitement liée à la culture, bien que comme le précisa notre ambassadeur, « cela n'avait rien à voir avec Pro Helvetia ». Réd.)
Ecoles suisses de l'étranger et formation à l'étranger pour les jeunes Suisses, thème des Journées du Congrès des S.E. du 22 au 24 août à Lugano.
Intéressant exposé de Maitre Burger qui nous rappela les différentes missions du Cercle Commercial suisse de Paris et les possibilités de stage en France, (thème sur lequel nous reviendrons dans le n° 8/9 du M.S.), puis de M. Thierry Bossard, agrégé de philosophie, dont il faut retenir les principales idées : il faut créer une nouvelle image de marque de la Suisse à l'étranger, étant donné la suppression des distances, les motivations différentes des colonies. Quelle image ? La culture, le tourisme. Pourquoi ne pas créer une école suisse en France, pas nécessairement à Paris, fréquentée non seulement par nos compatriotes mais également par des Français recherchant un enseignement complet, à l'image de notre Pays. Actuellement, en France, l'on remarque une augmentation de l'enseignement privé, dûe aux événements de notre époque. Idée à reprendre, à suivre et dont on parlera longuement à Lugano.

M. J.L. Gilliéron, nouveau président du Groupe d'études helvétiques, n'eût malheureusement pas le temps de développer son thème favori : **le vote par correspondance, la représentation des S.E. aux Chambres.** (Tout à fait d'accord avec lui en ce qui concerne son premier thème. A ce sujet, il est intéressant de savoir que les Français de l'étranger ont le droit d'exercer leur droit de vote par correspondance, lors de certaines votations. Voir la « Voix de la France, n° d'avril », publication comparable au M.S. et destinée à l'information de tous les Français de l'étranger). Quant à la représentation des Suisses aux Chambres, c'est un sujet qui mérite d'être approfondi mais qui demeure très complexe, et que l'on ne peut comparer au système français.

L'élection des délégués et suppléants des S. de F. à la Commission des S.E. fut votée à main levée, conformément aux Statuts.

Le 23° Congrès de l'Union des Suisses de France aura lieu à Lyon en 1980.
Merci M. Jacot de bien vouloir assumer cette lourde tâche.

Le Congrès se termina par une sympathique réception en notre Ambassade où M. et Mme F. de Ziegler reçurent leurs hôtes avec leur gentillesse coutumière.

Nelly SILVAGNI-SCHENK

Abréviations :
F.S. = Fonds de solidarité
S.F. = Suisses de France
F.S.S.P. = Fédération des Suisses de Paris
S.E. = Suisses de l'étranger
S.S.E. = Secrétariat des Suisses de l'étranger
U.S.F. = Union des Suisses de France

CONSEIL DE FAMILLE
Un adhérent au Fonds, c'est bien!
Deux adhérents, c'est mieux
Tous adhérents — voilà ce qu'il faut!

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6, CH-3011 BERNE
ou
Vade-mecum, Messager Suisse n° 10/79, page 26.

Merci, Monsieur Jean Frutiger
Notre dévoué comptable qui depuis le décès, il y a plusieurs années de M. Jean Aliesch avait repris bénévolement le flambeau de la comptabilité du M.S. nous quitte. Agé de 74 ans, il désire profiter enfin de la vie et ne plus être astreint à des obligations, si sympathiques soient-elles.
Une chose m'a toujours frappée depuis que nous avions pris l'habitude de travailler ensemble : son extrême bonté, sa disponibilité, sa précision jusque dans les détails, son dévouement inlassable. Pour ceux qui ne la connaissent pas, ils seraient bien surpris de voir sa toute petite écriture, si claire, si précise, contrastant étrangement avec ses mains de bon Bernois de l'Oberland. Toujours de bonne humeur, son travail, il faut le dire, était facilité par la présence de sa femme, sa chère Thérèse.
Je ne reparlerai pas de sa vie active au sein de la colonie suisse qui a été signalée sous la plume de A. Ammon dans le N°4/1979 du M.S. mais rendre hommage à ce couple exemplaire, dévoué à la Suisse, toujours prêt à rendre service. Alors, un simple mot me vient aux lèvres :

Merci Jean et Thérèse Frutiger

Profitez de ces longues années qui viennent pour assister, enfin tranquilles et profiter de toutes nos manifestations suisses. (La relève a été assurée par Jean Yves Burger, un jeune Suisse de l'étranger, nous venant du Jura. Nous lui souhaitons une vie aussi riche, aussi généreuse et longue que celle de notre ami Jean Frutiger, qui a été nommé membre d'honneur de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris).

N.S.

SUISSES DE FRANCE

Savez-vous que le Messager Suisse publie onze nos par an ? Pour les recevoir, il suffit de vous abonner : prix **F. 60.—, (ab. de** soutien à partir de **F. 65.—)** par c.c.p. 12 273 27 G Paris ou par chèque bancaire au siège de notre publication : 96, rue de Grenelle — **F 75007 PARIS.**

Cela vous permettra d'être régulièrement informé de vos droits, de la vie politique, sociale, culturelle, touristique de notre Patrie ainsi que de l'activité des Sociétés de la Communauté suisse en France.

(Prière de préciser que vous êtes un nouvel abonné).

OFFRE D'EMPLOI

L'Ambassade de Suisse à Paris, section consulaire, cherche pour le début d'octobre 1980, un huissier, de nationalité suisse, pour réception des visiteurs et travaux administratifs divers.
Les candidats sont priés de présenter leurs offres, avec curriculum vitae et photographie, à :
l'Ambassade de Suisse,
142, rue de Grenelle
75007 PARIS

Agriculteur, 34 ans, marié, deux enfants, cherche personnes pouvant l'aider à aménager son exploitation en prêtant argent à taux raisonnable. Garantie assurée.
S'adresser au Messager Suisse qui transmettra.

Le Messager Suisse cherche Secrétaire

à mi-temps pour début septembre. Qualités requises : si possible double nationale. Age 40 ans. Parfaite sténo-dactylo, notions de comptabilités, exactitude, ordre, ayant l'habitude de tenir un fichier.
Faire offres manuscrites avec curriculum vitae au Messager Suisse, 96 rue de Grenelle - 75007 Paris.

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'Etranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

Indépendant mais responsable - et fort grâce à une mutuelle !

Indépendant de toute subvention, entièrement au service de ses adhérents - ces caractéristiques de toute mutuelle sont valables aussi pour le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger.

Il permet à chacun de se constituer un capital avec intérêts et de se garantir contre la perte de ses moyens d'existence à la suite d'événements politiques.

Renseignements : Vade-mecum, Messager Suisse 10/79, page 26 ou
Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6, CH-3011 BERNE

IMPORTANT
PLUS DE MILLE RAPPELS

Hélas, c'est la vérité. Nos abonnés oublient de se mettre en ordre avec notre administration. Pour la bonne forme, nous vous rappelons le prix de notre abonnement : F. 60.— (Ab. de soutien à partir de F. 65.—) et non de F. 50.— comme certains abonnés nous envoient par C.C.P., 12 273 27 Paris ou par chèque bancaire au nom du MESSAGER SUISSE. Merci à tous nos généreux donateurs.

Nouvel abonné : Prière de nous l'indiquer en spécifiant si vous n'êtes pas immatriculé auprès de votre consulat.

Changement d'adresse : Prière de nous indiquer en même temps l'ancienne et la nouvelle adresse.

Plusieurs de nos abonnés se plaignant de ne pas recevoir régulièrement le MESSAGER SUISSE, nous les prions de bien vouloir adresser une réclamation à la poste de leur quartier.

Nos d'avril et mai : Nous avons malheureusement été victimes de grèves postales, d'où notre retard à vous les envoyer.

Nos 1 et 2 : Ces Nos sont malheureusement épuisés.

Publicité : N'oubliez pas que nous touchons tous les foyers suisses établis en France, clientèle à ne pas négliger. Demandez nos tarifs.

LE MESSAGER SUISSE
Siège social et Rédaction :
96, rue de Grenelle
75007 PARIS - Tél. : 544.68.41